

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PROJET FER DE MBALAM



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

PRIME MINISTER'S OFFICE

SECRETARIAT GENERAL

MBALAM IRON PROJECT

DÉCLARATION CONJOINTE AU SUJET DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CAMEROUN, SUNDANCE RESOURCES LTD ET SON PARTENAIRE STRATÉGIQUE HANLONG GROUP SUR LES TERMES ET LES POSITIONS DE PRINCIPE CLÉ DE LA CONVENTION DU PROJET D'EXPLOITATION DU MINÉRAI DE FER DE MBALAM.

Sur hautes instructions du **Premier Ministre, Chef du Gouvernement**, le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, **M. Louis Paul Motaze**, a tenu une séance de travail le jeudi 26 avril 2012 à Yaoundé avec une délégation de la Société Sundance Resources Ltd, conduite par son Président, **M. George Jones**, et une délégation de Hanlong Group, conduite par son Président, **M. Liu Han**, au sujet du Projet d'exploitation du Gisement de Fer de Mbalam ci-après le « Projet Mbalam ». Y ont pris part, le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, le Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, le Ministre des Finances et le Ministre des Transports.

Au terme de la rencontre, une déclaration conjointe a été publiée sur les progrès réalisés depuis février 2012, dans le développement du Projet Mbalam, notamment la concordance de vues des parties sur certains principes et termes clé devant présider à la négociation de la Convention minière et des accords annexes.

Le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre et ses hôtes ont par ailleurs convenu de la marche à suivre en vue de la conclusion de la Convention minière de Mbalam au cours des prochains mois. Ils ont, en outre, exprimé leur satisfaction pour le partenariat constructif et équilibré mis en place sur la base de valeurs communes et de la confiance mutuelle entre le Gouvernement de la République du Cameroun, Hanlong Group et Sundance Resources Ltd.

Les Parties ont relevé que le Projet Mbalam est l'un des plus grands investissements jamais réalisés au Cameroun. Il s'agit d'un projet minier intégré, qui englobe une mine, une ligne de chemin de fer d'environ 570 km et une infrastructure portuaire, avec une capacité opérationnelle minimale de 35mt par an.

Le Projet Mbalam sera le fondement de l'industrie d'exploitation du minerai de fer et sera le catalyseur d'autres projets au sein d'une région à fort potentiel de minerai de fer, regroupant le Cameroun et certains pays de la sous-région. L'investissement initial estimé dans ce projet sera de l'ordre de 5 milliards de dollars US, auquel devra s'ajouter un investissement supplémentaire d'un montant de 3,7 milliards de dollars US pendant la phase d'enrichissement. La mine sera exploitée pendant une période de 25 ans, avec la perspective que cette exploitation se prolonge sur plusieurs décennies après ces 25 ans.

Le Gouvernement escompte que le projet va générer des bénéfices substantiels pour la République du Cameroun, par la création de milliers d'emplois, la promotion de petites et moyennes entreprises de travaux et de services et d'importantes retombées économiques.

Le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre a bien accueilli l'arrivée de Hanlong Group, partenaire et principal actionnaire de Sundance Resources dans le Projet Mbalam. Le Gouvernement est convaincu que

2.H.

l'implication de Hanlong constitue un signe supplémentaire des avancées positives vers la réussite du Projet Mbalam. Cette implication contribuera au renforcement des relations mutuellement bénéfiques, qui existent déjà depuis de longues dates, entre la République du Cameroun et la République Populaire de Chine.

Le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre a salué la détermination, aussi bien de Sundance Resources Ltd que de Hanlong Group, à veiller à la réussite de la mise en œuvre du Projet Mbalam, dans l'intérêt bien compris de toutes les parties.

Le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre a notamment souligné l'importance de la structuration de ce projet historique qui devra répondre aux normes internationales, pour le bien-être du peuple camerounais pendant plusieurs années.

Au terme de leurs échanges, les Parties se sont réjouies des avancées enregistrées dans les principes et termes clé qui régiront les négociations devant aboutir à la signature de la Convention minière, notamment :

1. Participation du Gouvernement : Les Parties ont convenu que le Gouvernement prendra une participation gratuite de 10% dans les différentes sociétés de projet à créer dans le cadre de la mise en œuvre et de l'exploitation du Projet Mbalam. Les Parties sont, par ailleurs, très proche de convenir du taux de participation additionnelle que le Gouvernement du Cameroun prendra, à titre onéreux, dans lesdites sociétés de projet.
2. Durée du permis d'exploitation minière : Les Parties ont confirmé la durée de 25 ans du permis d'exploitation minière, des procédures et conditions des extensions y afférentes, y compris l'octroi de l'accès commercial aux usagers tiers, ce qui favorisera d'autres activités minières dans le territoire de la République du Cameroun et au sein de la CEMAC. Le Gouvernement a accepté le principe selon lequel Camlron assurera l'exploitation des infrastructures intégrées ferroviaires et portuaires, pendant toute la durée des concessions y relatives. Les parties ont convenu de négocier les conditions d'exploitation des infrastructures ferroviaires et portuaires intégrées.
3. Royalties : Les Parties ont convenu des royalties de 2,5% des recettes minières « départ usine » du minerai camerounais payables à la République du Cameroun, conformément au Code minier.
4. Conditions fiscales : Les Parties ont convenu que les incitations fiscales au titre du Code des investissements, y compris les incitations relatives à la zone de libre échange pour les entreprises stratégiques, ainsi que d'autres incitations prévues par la loi, soient appliquées au projet.
5. Contrôle de change : Les Parties ont reconnu la nécessité de se conformer aux procédures de contrôle de change, tout en permettant au projet d'honorer ses obligations en matière de devises.
6. La restructuration sociale des filiales : La restructuration sociale des filiales peut être réalisée en plusieurs étapes, après avis du Gouvernement. Un ensemble spécial d'incitations fiscales sera mis en place afin d'alléger le fardeau des taxes sur les plus-values applicables à ces transactions, au titre du code minier.
7. Enrichissement : Les Parties sont parvenu à un accord général sur les procédures de construction d'une unité d'enrichissement, afin de prolonger la durée de vie de la mine et d'augmenter la valeur commerciale maximale des ressources minières.

Le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre d'une part, le Président de Sundance Resources Ltd et le Président de Hanlong Group d'autre part, se sont engagés à travailler de bonne foi pour assurer la mise au point des conditions relatives aux incitations en faveur des investissements étrangers dans le cadre du



L. H.



projet Mbalam et d'autres détails nécessaires à la finalisation de la Convention du projet d'exploitation minière de Mbalam.

Au nom du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre a remercié Sundance Resources et Hanlong Group pour leur ferme engagement à mettre en œuvre le Projet Mbalam.

Enfin, prenant acte avec satisfaction des efforts conjugués qu'elles accomplissent pour la finalisation de la convention minière et de tout autre accord nécessaire à l'aboutissement heureux du projet Mbalam, les Parties ont exprimé leur ferme conviction que la réussite du projet Mbalam servira non seulement les intérêts fondamentaux du peuple camerounais, mais aussi pourra constituer un exemple pour le reste de l'Afrique, s'agissant du développement des projets d'exploitation des ressources naturelles ouvert, transparent, et intégré./-

YAOUNDÉ, LE 26 AVRIL 2012.

Pour Sundance Resources-Cam Iron

Le Président,



M. George Jones

Pour Hanlong Group

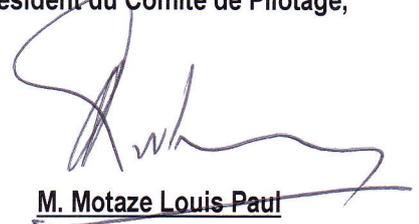
Le Président,



M. Liu Han

Pour le Gouvernement du Cameroun

**Le Secrétaire Général
des Services du Premier Ministre,
Président du Comité de Pilotage,**



M. Motaze Louis Paul